



# Mesurer l'impact de votre service

---



Lorsque que nous parlons de nos actions et présentons notre impact, nous unifions notre organisation, inspirons nos collectivités et capturons l'attention mondiale. Ce guide vise à :

- 1 Définir la signification du service pour les Lions et Leos.
- 2 Expliquer les différentes méthodes de mesure d'impact.
- 3 Donner des directives pour le calcul du nombre de personnes servies.

# Le service

## Les Lions et Leos servent de multiples façons :

**Activités de service :** Activités sur le terrain (ex : plantation d'arbres, dépistage des troubles visuels, reconstruction de logements après une catastrophe, éducation du public sur les causes qui les touchent, service de repas aux nécessiteux).

**Plaidoyer :** Activités de sensibilisation aux causes qui importent aux Lions (ex : marche Strides de sensibilisation au diabète, rencontre avec des parlementaires ou des responsables politiques pour discuter des besoins des aveugles ou malvoyants).

**Dons :** Effectuer des dons à des personnes ou des organisations, y compris à la Fondation du Lions Clubs International (LCIF). Les dons à la LCIF sont suivis directement par la LCIF et ne doivent pas être signalés comme une activité de service.

**Collectes de fonds :** Récolter des fonds pour financer vos activités de service.

**Soutien aux activités de service :** Cela englobe quatre grandes catégories :

- 1 Tenue de réunions pour solidifier votre club, former les membres ou pour planifier d'autres activités de service.
- 2 Tâches administratives ou démarches, maintien des dossiers du club, signalement des activités, envoi de rapports.
- 3 Participation aux manifestations Lions comme les congrès, conventions et forums.
- 4 Participation aux activités de camaraderie et de divertissement pour resserrer les liens entre Lions.

Toutes ces activités contribuent à l'impact positif qu'ont de diverses manières les Lions, notamment en attirant de nouveaux membres, en fidélisant les membres existants en leur offrant une expérience positive, en préparant les Lions à servir ou en bénéficiant directement aux personnes que nous servons.

## Ce qui ne doit pas être signalé

De nombreux Lions et Leos participent individuellement à d'autres activités locales en dehors de celles organisées par leur club, district ou district multiple (ex : aider un voisin, conduire un parent à un rendez-vous chez le docteur ou s'impliquer dans une autre association). Ces actions importantes et louables ne doivent toutefois pas être signalées comme des activités de service Lions.





# Indicateurs de performance

---

## Comment mesurer l'impact de votre service

Les indicateurs de performance permettent aux Lions du monde entier de signaler leurs activités et de voir comment elles contribuent à l'impact mondial. Les indicateurs de performance utilisés dépendent du type de service.

### Indicateurs de performance utilisés par le Lions Clubs International :

- **Nombre d'activités :** Chaque activité signalée par un club, un district ou un district multiple est comptabilisée comme une activité.
- **Nombre de personnes servies :** Les bénéficiaires direct du service Lions. Ce nombre peut être établi avec précision ou doit parfois être estimé.
- **Nombre de bénévoles :** Les personnes ayant participé à l'organisation et à la mise en œuvre d'une activité de service. Ce nombre peut aussi inclure des non-Lions, souvent invités par les Lions à s'impliquer à leurs côtés.
- **Nombre d'heures de bénévolat :** Heures passées à organiser et mettre en œuvre une activité de service.
- **Fonds collectés :** Fonds collectés pour financer des activités de service ou effectuer un don caritatif. Il peut s'agir de dons personnels de Lions ou de fonds collectés auprès de non-Lions lors d'un événement de collecte de fonds.
- **Dons de fonds :** Montant des fonds caritatifs donnés à un individu ou à une organisation. Les dons à la LCIF sont suivis directement par la LCIF et ne doivent pas être signalés comme une activité de service. Par contre, l'évènement organisé pour collecter ces fonds peut lui être signalé comme activité de collecte de fonds.



Selon le type d'activités de service, ces indicateurs de mesure sont obligatoires ou facultatifs à fournir lors du signalement de l'activité :

		Indicateurs de mesure					
		Nbre d'activités	Nbre de personnes servies	Nbre de bénévoles	Nbre d'heures de bénévolat	Fonds collectés	Dons de fonds
Type d'activités	Activités de service	Obligatoire <small>(enregistré automatiquement)</small>	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Facultatif	Facultatif
	Collectes de fonds		Facultatif	Facultatif	Facultatif	Obligatoire	Facultatif
	Dons		Facultatif	Facultatif	Facultatif	Facultatif	Obligatoire
	Réunions		Facultatif	Obligatoire	Obligatoire	Facultatif	Facultatif

À titre d'exemple, pour une activité de service, les Lions doivent obligatoirement indiquer : le nombre de personnes servies, le nombre de bénévoles et le nombre d'heures de bénévolat. Les indicateurs facultatifs sont : fonds collectés et dons de fonds (dans le cas où une collecte de fonds ou une remise de fonds ont aussi été effectuées lors de l'activité).

En plus des indicateurs ci-dessus, la mesure de l'impact peut aussi être communiquée par d'autres données. Lors d'une collecte de sang, le volume ou le nombre de donneurs peuvent être indiqués. Lors d'une collecte alimentaire ou de vêtements, le nombre d'articles peut être compté. Le service peut également générer un sentiment de bonne volonté ou un esprit communautaire, attirer de nouveaux membres dans un club ou embellir un espace public. Bien qu'il ne soit pas possible de quantifier précisément certains résultats, les Lions sont encouragés à les inclure lors du signalement de chaque activité.



## Directives pour le calcul du nombre de personnes servies

Le Lions Clubs International fournit ces directives pour garantir un signalement des activités de service exact et cohérent. Les Lions et les Leos restent toutefois les véritables experts de leurs actions. Ils doivent donc s'appuyer sur leur propre expérience pour mesurer l'impact du service et sont encouragés à travailler avec des experts locaux lorsque cela est possible.

### Étape 1

## Déterminer si l'indicateur *Personnes servies* est obligatoire pour votre activité

Cet indicateur est obligatoire uniquement lors du signalement d'activités de service. Dans de nombreuses autres situations, cet indicateur n'est que facultatif mais un club, district, district multiple peut choisir de l'indiquer :

- **Collectes de fonds** où les bénéficiaires sont connus et présents. Exemple : un club a collecté/collecte des fonds pour proposer 5 bourses d'études à des étudiants. Si ces étudiants sont présents pour recevoir leur bourse lors de l'évènement, le club peut signaler 5 bénéficiaires.
- **Dons de fonds** lorsque le nombre de personnes servies est connu. Exemple : un club fait don de 10 000 dollars à une organisation à but non lucratif locale spécialisée pour le dressage de 2 chiens-guides. Le club peut ici signaler 2 personnes servies.
- Activité de service conduite lors d'**une réunion**. Exemple : un club prépare des 50 paniers-repas pour des familles défavorisées pendant une réunion du club. Le club peut par exemple signaler 200 bénéficiaires en assumant une moyenne de 4 personnes par famille.

### Étape 2

## Déterminer si les personnes servies peuvent être directement comptées.

**Si c'est le cas, les compter pendant l'activité de service. Dans le cas contraire, faire une estimation.**

Elles peuvent être facilement comptées lorsque les Lions travaillent directement avec leurs bénéficiaires. Exemple : lorsqu'un club fait du mentorat auprès d'élèves, le nombre de personnes servies est le nombre d'élèves qui bénéficient du mentorat.

Par contre, dans le cas par exemple d'actions en faveur de l'environnement, le nombre de personnes servies doit souvent être estimé. La première étape consiste à déterminer qui en sont les bénéficiaires.

Cela peut se faire de plusieurs manières :

- Rechercher/utiliser les informations disponibles comme par exemple les données de recensement accessibles en ligne.
- Consulter d'autres organisations locales, les mairies, gouvernements locaux, établissements scolaires, chambres de commerce, etc.
- Si votre club, district ou multiple district finance ou contribue au travail d'une organisation partenaire (école, dispensaire, banque alimentaire, etc.), la consulter pour déterminer le nombre de personnes servies grâce à votre soutien financier ou contribution.
- Estimation par observation. Observer le nombre de visiteurs journaliers d'une plage, d'un parc, etc. le jour où votre club en fait le nettoyage.





### Étape 3

## Déterminer si l'activité est unique, récurrente ou continue, et signaler le nombre de bénéficiaires en conséquence.

Activités uniques : elles servent des bénéficiaires une seule fois et se terminent. Elles peuvent se dérouler sur plusieurs jours mais ne se répètent pas à intervalles réguliers. Exemple : organisation d'une journée Lions de sensibilisation au diabète à laquelle 200 personnes assistent. Le nombre de personnes servies à signaler est 200.

Activités récurrentes : elles se répètent régulièrement comme par exemple le nettoyage d'un parc chaque mois. Dans cet exemple, chaque parc nettoyé peut être signalé comme une activité. Le nombre de visiteurs du parc le jour de chaque nettoyage doit être signalé comme nombre de personnes servies pour cette activité.

Activités continues : situations dans lesquelles la contribution des Lions pérennise indéfiniment un service à autrui. La construction d'infrastructures et les investissements de capitaux entrent dans cette catégorie.

- Pour le signalement d'activités continues, déterminez d'abord l'intervalle le plus approprié pour signaler les résultats : cela peut être chaque mois pour un véhicule de transport, chaque année pour des cours de rattrapage scolaire/tutorat ou chaque trimestre pour un dispensaire.
- Signaler l'activité selon l'intervalle choisi en ne comptant que les personnes servies pendant cette période. Exemple : 100 élèves ont suivi les cours de rattrapage scolaire pendant l'année = signaler 100 bénéficiaires pour l'année lors du signalement annuel.
- Si l'activité continue ne nécessite pas le service quotidien des Lions (ex : parrainage d'une bourse d'études dans un centre de recherche contre le cancer), vérifier auprès de l'organisation partenaire avant chaque signalement pour vous assurer du nombre exact de personnes servies.
- Si l'activité nécessite une maintenance continue, les Lions doivent être toujours activement impliqués pour continuer à signaler l'activité (ex : entretien d'un parc public, entretien d'un puits d'eau potable. Si l'investissement ne fonctionne plus, l'activité ne doit plus être signalée.

## Considérations spéciales

**Collecte et don de lunettes usagées.** Il peut être difficile de savoir combien de personnes bénéficient d'un don de lunettes usagées. Dans certains cas, elles sont jumelées avec un bénéficiaire pour corriger leur vision, dans d'autres cas, les matériaux sont recyclées. Il est donc important de s'informer auprès du centre de recyclage des lunettes ou du partenaire à qui sont données les lunettes de l'utilisation qui en est faite, afin d'obtenir et de signaler le nombre précis de personnes servies.

**Plusieurs clubs servant ensemble.** Les clubs impliqués doivent convenir ensemble de l'approche à suivre pour le signalement du service. Il peut être ainsi décidé que le club qui a lancé l'opération soit en charge de signaler l'activité de service au nom de tous. Si tous les clubs ont participé de manière égale, il peut être décidé que chaque club effectuera un signalement séparé. L'essentiel étant de ne pas avoir de doublon dans le signalement des indicateurs de mesure.

**Initiatives de district ou de district multiple.** Un district ou un district multiple recommande parfois à ses clubs de programmer un certain type d'activité de service au cours de l'année. Par exemple, un gouverneur de district demande à tous les clubs du district d'organiser une journée de dépistage du diabète. Dans cette situation, les clubs signalent leur journée de dépistage comme activité de service du club. Le gouverneur peut demander aux clubs d'utiliser un nom commun à toutes les journées organisées par chaque club, comme Initiative 2020 du district 103 C - Dépistage du diabète afin de mieux identifier les activités organisées sous cette égide.

**Plantation d'arbres et entretien.** Ces activités de service sont souvent menées par les Lions et les Leos mais il peut être difficile de déterminer le nombre de personnes servies. Si des experts locaux disposent de ce nombre, il doit être signalé. Dans le cas contraire, les Lions doivent signaler le nombre d'arbres plantés/entretenus et le Lions Clubs International le convertira en nombre de personnes servies selon les normes utilisées dans le monde.

**Activités servant plusieurs causes.** Lors du signalement de l'activité de service, choisir la cause principale soutenue ou diviser l'activité en plusieurs sous-activités et les signaler séparément. Par exemple, si vous offrez un dépistage des problèmes de vue et un dépistage du diabète lors d'une journée Santé, signaler les deux dépistages comme deux activités distinctes.

**Activités phares.** Une activité phare est souvent une activité récurrente qui permet à un club, un district ou un district multiple d'appliquer des compétences uniques ou spécifiques pour répondre à des besoins locaux. Elle fait partie de l'identité du club, du district ou du district multiple. Les clubs, les districts ou les districts multiples peuvent donner le label Activité phare à toute activité de service mais cette désignation spécifique ne change en rien la procédure de signalement.

**Plafond de signalement du service.** Le Lions Clubs International est responsable de l'exactitude et la crédibilité du service signalé par les Lions. Pour cette raison, un plafond de 3 000 personnes servies est appliqué à chaque activité de service individuelle signalée par un club, un district ou un district multiple. Ce plafond permet :

- de supprimer les valeurs statistiques aberrantes affectant démesurément les chiffres,
- d'adopter une approche conservatrice envers les nombres sujets aux erreurs et mauvais calculs,
- réduire le risque d'image ou de réputation associé au fait de rapporter des chiffres gonflés.

### Informations

Pour plus d'informations sur le signalement des activités de service consulter [lionsclubs.org/service-reporting](https://lionsclubs.org/service-reporting).

